

COMMENT NOUS AIDER?

Des dons, des bénévoles, des parrains, des marraines...

QUI PEUT PARRAINER?

◆ Membre d'Apecek ◆ Particuliers ◆ Associations ◆ Entreprises ◆ Établissements scolaires
Salariés, gérants ou cadres, vous pouvez également associer votre entreprise à nos actions : ce financement vous permettra de suivre un projet particulier et donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qui fera bénéficier l'entreprise d'une réduction d'impôt.

COMMENT PARRAINER?

Élèves : Un parrainage individuel : **1 parrain /1 enfant** sur une période de deux ans minimum afin d'offrir à l'élève la construction de sa réussite scolaire.

Projets : Un parrainage de projets : soutenir financièrement ou par des compétences l'un des projets présentés et participer ainsi à sa réalisation.

OÙ VA VOTRE ARGENT?

Scolarisation de l'enfant - Soutien scolaire si nécessaire - Matériels scolaires et vêtements de première nécessité - Construction de structures et équipements

◆ MODALITÉ

1. Prélèvement automatique

Votre soutien régulier grâce au prélèvement automatique vous permet et nous permet une gestion simplifiée de vos dons et a aussi l'avantage de diminuer nos frais de gestion au bénéfice des actions sur le terrain.

En outre, ce système a l'avantage d'un suivi plus efficace car régulier.

Ceux qui ne peuvent pas parrainer mensuellement pour des questions financières peuvent participer à l'achat d'un kit scolaire qui profitera à toute une classe.

2. Justificatifs : APECEK veillera à l'envoi aux parrains d'informations sur l'élève ou le projet parrainé, et deux mois avant la déclaration d'impôt, de justificatifs permettant ainsi une réduction d'impôt.

3. Réduction d'impôt : vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% des montants versés dans l'année.

- ◆ Ainsi, si vous choisissez de verser 20 €/mois, soit 240 €/an au titre de votre parrainage, 158,40 € viennent en déduction de votre impôt sur le revenu. Ne restent à la charge du parrain que 81,60 €, soit l'équivalent de 6,80 €/mois.
- ◆ Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60% des sommes versées dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.
- ◆ Vos legs et donations en faveur d'APECEK sont exonérés de droits de succession.

MERCI d'avance

Appel donc dès maintenant à toutes les bonnes volontés pour s'inscrire sur les listes de parrains et marraines.

BULLETIN D'ADHÉSION

Mes coordonnées (merci d'écrire en majuscules)

M^{elle} M^{me} M. M^{me} et M.
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

- Oui, les activités de l'association m'intéressent, je deviens membre actif d'APECEK. Je verse ma cotisation annuelle de 30 € par chèque à l'ordre d'APECEK ou par mandat et je reçois ma carte de membre.
- Je défends moi aussi le droit à l'éducation pour tous les enfants et parraine un enfant démuné de la région de Kédougou (joindre demande de prélèvement).
- Je fais un don d'un montant de€ à l'association APECEK.
- Je fais un don de matériels et/ou scolaires.